



GUIDE MUTUALISE : LES LIMITES DU TRAVAIL AU QUOTIDIEN DES INTERVENANTS A DOMICILE

*Ce document est à destination des bénéficiaires, leur entourage ainsi que des salariés des services d'aide et d'accompagnement à domicile.
Il a pour objectif d'harmoniser les pratiques et de clarifier les limites d'intervention pour les salariés comme pour les usagers.
C'est le document de référence pour limiter les incompréhensions, les litiges et ainsi permettre un accompagnement apaisé et en sécurité pour toutes les parties.*

Ce document a été créé dans le cadre de la démarche IMPréSIA*
* Initiative Mutualisée pour la Préservation de la Santé des Intervenants et des Aidés

Ce document existe également en version "contrat" (signature des bénéficiaires) sur le site <https://impresia.ge16.fr>

Ce document s'applique pour les prestations effectuées par votre service d'aide à domicile dans le cadre d'un plan d'aide (APA, CARSAT,...):

L'entretien du domicile se limite uniquement au cadre de vie (les pièces dans lesquelles le bénéficiaires vit).

Les tâches réalisées doivent concerner uniquement le bénéficiaire. Lorsque le plan d'aide le prévoit, il est possible que certaines prestations relèvent du soutien à l'aidant familial. Cela sera alors précisé.

Les services d'aide à domicile sont aussi amenés à intervenir en dehors des plans d'aide. Une évaluation spécifique sera alors effectuée pour mesurer les risques et cadrer l'intervention (matériel nécessaire, conditions d'intervention...)

CE QUE NE PEUT PAS FAIRE L'INTERVENANT A DOMICILE	SOLUTIONS POSSIBLES POUR LE BENEFICIAIRE
---	--


A		HYGIENE
----------	---	----------------

A1	Couper les ongles	- Faire appel à un pédicure podologue ou à une manucure Dans certains cas, ces soins peuvent être partiellement remboursés. Certains pédicures ou manucures se déplacent à domicile.
A2	Couper les cheveux, la barbe/moustache et/ou faire une couleur ou une permanente	-Faire appel à un coiffeur ou à un barbier Certains coiffeurs se déplacent à domicile.
A3	Raser avec un rasoir manuel	- Mettre un rasoir électrique à disposition de l'intervenant à domicile - Demander l'aide de l'entourage - Faire appel à un barbier
A4	Epiler une surface importante telle que les jambes ou les parties intimes	- Faire appel à une esthéticienne Certains esthéticiennes se déplacent à domicile.
A5	Effectuer seul(e) une toilette complète au lit de manière permanente (avec ou sans matériel) <i>NB: il est possible d'effectuer ponctuellement/temporairement une toilette complète au lit (en attendant la prise en charge par un service de soins) MAIS le matériel doit être adapté et la responsable prévenue.</i>	- Tenir compte des propositions d'adaptation de l'association afin de permettre des interventions sécurisées
A6	Effectuer une toilette intime si le bénéficiaire porte une sonde urinaire	- Demander un passage infirmier ou SSIAD* La toilette du reste du corps (visage, bras, dos, buste, jambes, pieds) peut être faite par un intervenant à domicile.
A7	Vider une poche à urine si surveillance médicale nécessaire	- Demander un passage infirmier ou SSIAD* : Compétence infirmière - En cas de questionnement (que dois-je faire si la poche n'a pas été vidée ?...), contacter la responsable de l'association.
A8	Changer une poche à urine sauf utilisation d'étui pénien	- Demander un passage infirmier: Compétence infirmière
A9	Changer ou vider une poche de stomie (recueil des urines et/ou des selles)	- Demander un passage infirmier ou SSIAD* : Compétence infirmière
A10	Mettre un étui pénien en présence de plaie	- Demander un passage infirmier: Compétence infirmière - En cas de difficultés par rapport à l'utilisation d'un étui pénien, contacter la responsable de l'association.
A11	Réaliser une toilette mortuaire	- L'entourage doit contacter un service funéraire. S'il n'y a pas d'entourage contacter, la responsable de l'association.




B		SANTE
----------	---	--------------

B1	Changer un pansement d'escarre même s'il est souillé ou décollé (partiellement ou totalement)	- Demander un passage infirmier : Compétence infirmière
B2	Désinfecter / Réaliser le soin d'une grande plaie ou d'une plaie profonde	- Demander un passage infirmier : Compétence infirmière - En cas d'urgence, contacter le 15 et suivre leurs indications
B3	Mettre en place ou enlever une attelle, ou un corset qui a été prescrit par un médecin	- Demander un passage infirmier ou SSIAD* - En cas de questionnement concernant un appareillage (corset, attelle,...), contacter la responsable de l'association

*SSIAD: Service de Soins Infirmiers à Domicile. Les aides soignantes de ces services travaillent par délégation du rôle propre infirmier et peuvent donc réaliser ce geste s'il existe une délégation.

CE QUE NE PEUT PAS FAIRE L'INTERVENANT A DOMICILE		SOLUTIONS POSSIBLES POUR LE BENEFICIAIRE
B	 SANTE (suite)	
B4	Prendre des mesures en vue du renouvellement des bas de contention	Différents professionnels peuvent prendre les mesures pour les bas/chaussettes de contention : le médecin, l'orthésiste (cabinet d'orthopédie), l'infirmière, le pharmacien formé ou le revendeur médical formé. - Demander à être accompagné chez l'un de ces professionnels - Demander à l'un de ces professionnels de venir prendre les mesures à domicile
B5	Mettre des bandes de contention	- Demander un passage infirmier : Compétence infirmière - Demander au médecin si des bas de contention peuvent être utilisés (sur prescription) Les bas de contention peuvent être mis par un intervenant à domicile.
B6	Employer des contentions sans prescription visible au domicile (ex : les 2 barrières de lit médicalisé, sangle abdominale, ...)	- Demander une prescription médicale qui précise les modalités de mise en place de la contention (temps, durée, moment de la journée, selon agitation...) - Demander la mise en place d'une demi-barrière - Baisser le lit au plus bas et, si nécessaire, mettre en place un "lit Alzheimer" qui descend plus bas.
B7	Préparer les médicaments (à partir d'une ordonnance, les mettre dans un pilulier ou autre)	- Demander un passage infirmier : Compétence infirmière - Demander au pharmacien de préparer le pilulier
B8	Donner des médicaments qui ne sont pas préparés dans un pilulier	- Demander la préparation d'un pillulier par un pharmacien ou un infirmier - Demander un passage infirmier pour la prise des médicaments
B9	Poser un dispositif transcutané (patch)	- Demander un passage infirmier : Compétence infirmière (sur prescription médicale)
B10	Mettre des gouttes dans les yeux hormis traitement de la vie quotidienne	
B11	Appliquer une pommade médicamenteuse prescrite par le médecin	
B12	Administrer un suppositoire et/ou un ovule prescrit par le médecin	
B13	Réaliser un branchement ou débranchement (ex: sonde gastrique, cathéter, perfusion...)	
B14	Mesurer la glycémie (piqûre au bout du doigt)	- Demander un passage infirmier ou SSIAD* : Compétence infirmière
B15	Faire votre injection d'insuline (stylo pour le diabète) ou manipuler une pompe à insuline	- Demander un passage infirmier : Compétence infirmière - En cas d'urgence, contacter le 15 et suivre leurs indications
B16	Administrer un traitement de sa propre initiative en cas d'urgence ou de crise	- Les personnes présentes (dont l'intervenant à domicile) doivent appeler le 15 et suivre leurs indications - Demander à son médecin la mise en place d'un protocole si pathologie chronique
B17	Relever un bénéficiaire lorsqu'il a chuté et qu'il est au sol	- Les personnes présentes (dont l'intervenant à domicile) doivent appeler le 15 et suivre les indications données
B18	Régler le débit d'un masque ou de lunettes à oxygène	- Demander un passage infirmier : Compétence infirmière (sur prescription médicale)
B19	Procéder à une perfusion (pose, dépose, modification de débit...)	

*SSIAD: Service de Soins Infirmiers à Domicile. Les aides soignantes de ces services travaillent par délégation du rôle propre infirmier et peuvent donc réaliser ce geste s'il existe une délégation.

CE QUE NE PEUT PAS FAIRE L'INTERVENANT A DOMICILE		SOLUTIONS POSSIBLES POUR LE BENEFICIAIRE
C  ALIMENTATION		
C1	Donner à manger à un bénéficiaire qui a des troubles de la déglutition	<ul style="list-style-type: none"> - En cas de difficultés pour donner à manger, contacter la responsable et tenir compte des propositions d'adaptation de l'association afin de permettre des interventions sécurisées - Faire appel à un professionnel spécialisé et/ou formé pour obtenir des conseils et être formé. <p>A l'appréciation du médecin si des difficultés majeures sont identifiées des solutions médicalisées peuvent être proposées.</p>
C2	Effectuer une surveillance médicale de l'alimentation	<p>C'est le rôle du médecin de faire cette surveillance. Il est possible d'effectuer des pesées régulières pour suivre l'évolution du poids mais ce n'est pas le seul indicateur à surveiller. Le suivi et l'analyse des résultats doit être fait par un médecin. C'est lui seul qui prendra les mesures nécessaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si le poids ou la morphologie du bénéficiaire évolue, le signaler à la famille et à la responsable de l'association - En cas de doutes concernant les prises alimentaires, contacter la responsable de l'association
D  CUISINE / COURSES		
D1	Faire des conserves	<ul style="list-style-type: none"> - Demander l'aide de l'entourage (famille, amis, voisins) - Consommer des conserves du commerce
E  VOITURE (et autres véhicules motorisés ou non)		
E1	Laver la voiture et/ou d'autres équipements de locomotion (ex : vélo,...)	<ul style="list-style-type: none"> - Nettoyer le véhicule avec les stations de lavage automatique (rouleaux) ou demander à son entourage de le faire - Faire appel à un professionnel de lavage
E2	Nettoyer l'habitacle, passer l'aspirateur	<ul style="list-style-type: none"> - Demander l'aide de l'entourage (famille, amis, voisins) - Faire appel à un professionnel de lavage
E3	Réparer la voiture	<ul style="list-style-type: none"> - Demander l'aide de l'entourage (famille, amis, voisins) - Faire appel à un garagiste
E4	Conduire la voiture du bénéficiaire s'il n'y a pas d'assurance exprès (assurance multi-conducteur et individuelle conducteur)	<ul style="list-style-type: none"> - Se faire véhiculer dans la voiture de l'intervenant à domicile - Demander à son assureur une extension d'assurance

CE QUE NE PEUT PAS FAIRE L'INTERVENANT A DOMICILE	SOLUTIONS POSSIBLES POUR LE BENEFICIAIRE
---	--

F	 DONNEES PERSONNELLES
----------	---

F1	Gérer l'argent du bénéficiaire (ex : avoir une procuration, retirer de l'argent , garder en dépôt, gestion, ...)	<ul style="list-style-type: none"> - Demander l'aide de l'entourage - Trouver un accompagnement adapté : une assistante sociale peut vous accompagner dans les démarches et vous aider à trouver des relais; il existe aussi des services spécialisés...
F2	Utiliser la carte bancaire du bénéficiaire	<ul style="list-style-type: none"> - Payer en espèces - Créer un compte au nom du bénéficiaire dans son supermarché - Réaliser les achats en ligne (puis ensuite soit drive soit livraison) - Utiliser une carte prépayée (carte ""cadeau"" de l'enseigne, porte-monnaie électronique) <p>Dans tous les cas, l'entourage a un rôle à jouer. Si une mesure de protection juridique est en place, il est nécessaire d'évaluer la fréquence et les modalités de versement."</p>
F3	Faire une avance d'argent	- Demander l'aide de l'entourage
F4	Gérer des objets de valeur et/ou bijoux	- Demander l'aide de l'entourage
F5	Donner ses coordonnées personnelles (téléphoniques, postales) à des bénéficiaires et/ou les transmettre à des tiers (hôpital, téléassistance,...)	- Contacter son entourage ou l'association
F6	Remplir ou vérifier la déclaration d'impôts du bénéficiaire	<ul style="list-style-type: none"> - Demander l'aide de l'entourage - Se faire aider pour prendre RDV avec le service des impôts (en ligne, par téléphone ou avec le numéro du service des finances publiques qui est indiqué sur la déclaration des revenus). Il est possible de prendre un RDV physique ou de demander à être rappelé par téléphone. - Se faire emmener au service des impôts le plus proche <p>Plus généralement, pour les démarches administratives, un nouveau dispositif se déploie : France service. - Emmener le bénéficiaire auprès de ce guichet unique.</p>
F7	Traiter des documents confidentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Demander l'aide de l'entourage - Trouver un accompagnement adapté (assistante sociale, service spécialisé,...)
F8	Etre en possession des clés du domicile	<ul style="list-style-type: none"> - Etre présent pour ouvrir la porte - Installer un boîtier à clés

G	 ANIMAUX
----------	--

G1	Couper les ongles de pattes	
G2	Toiletter l'animal (ex : brosser, lui donner le bain,...)	- Faire appel à un toiletteur
G3	S'occuper de l'animal domestique si le bénéficiaire ou son entourage peuvent s'en occuper	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion par le bénéficiaire s'il est en capacité - Solliciter l'aide de l'entourage (famille, amis, voisins) - Faire appel à un professionnel spécialisé
G4	S'occuper d'un animal qui appartient à la catégorie des NAC (Nouvel Animal de Compagnie ex: serpent, rongeur, lézard...)	Si le bénéficiaire ou son entourage ne s'occupe plus de l'animal, contacter la responsable de l'association.
G5	Gérer des animaux non domestiques (ex : nourrir les poules, déplacer des vaches, donner des médicaments aux cochons...)	- Demander l'aide de l'entourage (famille, amis, voisins)
G6	Nettoyer le domicile infesté de nuisibles (ex : rats, blattes, souris, puces, cafards,...)	<ul style="list-style-type: none"> - Faire appel à un professionnel spécialisé - Contacter la responsable de l'association

CE QUE NE PEUT PAS FAIRE L'INTERVENANT A DOMICILE	SOLUTIONS POSSIBLES POUR LE BENEFICIAIRE
---	--

H  JARDIN/POTAGER/ESPACES VERTS
--






H1	Tailler la haie et/ou arracher le lierre	<ul style="list-style-type: none"> - Demander l'aide de l'entourage (famille, amis, voisins) - Faire appel à une entreprise multi-services : consulter l'association
H2	Tondre la pelouse	
H3	Désherber la pelouse / les allées / la haie	
H4	Bêcher, cultiver, récolter, entreposer	
H5	Arroser le potager et/ou les grandes surfaces	
H6	Transporter des végétaux ou objets à la déchetterie	
H7	Déneiger les allées de la maison et/ou du garage	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter de sortir lorsqu'il y a de la neige ou risque de verglas - Demander l'aide de l'entourage (famille, amis, voisins)




I  CHAUFFAGE

I1	Couper, fendre et/ou scier le bois	<ul style="list-style-type: none"> - Demander l'aide de l'entourage (famille, amis, voisins) - Mettre en place un autre mode de chauffage moins contraignant pour que le bénéficiaire et/ou son entourage puisse le gérer en autonomie (des aides financières existent)
I2	Entreposer et/ou rentrer des stères de bois	
I3	Entreposer et/ou rentrer des bûches de bois sans équipement de transport adapté	
I4	Intervenir sur le système de chauffage (ex : allumer, éteindre la chaudière, effectuer des réglages, purger les radiateurs,...) et/ou nettoyer le système de ventilation (moteur,...)	<ul style="list-style-type: none"> - Demander l'aide de l'entourage (famille, amis, voisins) - Faire appel à un chauffagiste
I5	Ramoner la cheminée et/ou les tuyaux de la cuisinière à bois	<ul style="list-style-type: none"> - Demander l'aide de l'entourage (famille, amis, voisins) - Faire appel à un ramoneur

J  PLOMBERIE & ELECTRICITE

J1	Intervenir sur le circuit électrique (ex : sur prise électrique, sur fils dénudés, sur fusible)	<ul style="list-style-type: none"> - Demander l'aide de l'entourage (famille, amis, voisins) - Faire appel à un électricien
J2	Changer une ampoule d'un luminaire quand cela nécessite de monter à une hauteur supérieure à la hauteur du genou	<ul style="list-style-type: none"> - En cas d'urgence, brancher une lampe d'appoint - Demander l'aide de l'entourage (famille, amis, voisins) - Si personne isolée, faire appel à une entreprise multi-services : consulter le service d'aide à domicile - Si le problème persiste contacter la responsable de l'association
J3	Intervenir sur la tuyauterie (ex : réparer une fuite, déboucher les siphons, ...)	<ul style="list-style-type: none"> - Demander l'aide de l'entourage (famille, amis, voisins) - Faire appel à un plombier

CE QUE NE PEUT PAS FAIRE L'INTERVENANT A DOMICILE		SOLUTIONS POSSIBLES POUR LE BENEFICIAIRE
K  LESSIVE		
K1	Effectuer la lessive de grosses pièces de linge à la main (ex : lavage de draps, couvertures, drap de bain,...) et/ou les essorer à la main	<ul style="list-style-type: none"> - S'équiper d'un lave linge si ce n'est pas le cas - Demander à l'entourage de s'occuper du linge - Emmener le linge à la laverie/ pressing (peut être un temps pris sur le temps d'intervention)
L  MENUISERIES/FENETRES		
L1	Nettoyer les vitres et "contours" de fenêtres, baies ou vérandas quand cela nécessite de monter à une hauteur supérieure à la hauteur du genou	<ul style="list-style-type: none"> - S'équiper d'un manche télescopique avec mouilleur et raclette pour nettoyer les vitres - Faire appel à une entreprise spécialisée si les fenêtres sont à plus de 3 mètres <p>Pour des renseignements sur le matériel à mettre à disposition, contacter l'association.</p>
L2	Lessiver les fenêtres, baies, vérandas ou volets	<ul style="list-style-type: none"> - Demander l'aide de l'entourage (famille, amis, voisins) - Faire appel à une entreprise de nettoyage ou multi-services : consulter l'association
L3	Peindre les fenêtres, baies, vérandas ou volets	
M  SOLS		
M1	Lessiver/Décaper la terrasse ou le balcon	<ul style="list-style-type: none"> - Demander l'aide de l'entourage (famille, amis, voisins) - Faire appel à une entreprise multi-services : consulter l'association
M2	Décaper le parquet	
M3	Cirer l'ensemble du parquet et/ou nettoyer l'ensemble d'une moquette	<ul style="list-style-type: none"> - Solliciter l'association pour une prestation à charge du bénéficiaire - Faire appel à une entreprise avec des équipements spécialisés
N  MURS & PLAFONDS		
N1	Lessiver les murs et/ou plafonds, les ravaier	<ul style="list-style-type: none"> - Demander l'aide de l'entourage (famille, amis, voisins) - Faire appel à une entreprise multi-services : consulter l'association
N2	Peindre et/ou tapisser les murs, plafonds, volets, portes, ...	
O  AUTRES BATIMENTS/DEPENDANCES		
O1	Nettoyer, ranger la cave	<ul style="list-style-type: none"> - Demander l'aide de l'entourage (famille, amis, voisins) - Faire appel à une entreprise multi-services : consulter l'association - Solliciter l'association pour une prestation à charge du bénéficiaire
O2	Nettoyer, ranger le garage, hors pièce de vie	
O3	Nettoyer, ranger le grenier	
O4	Nettoyer, ranger un local hors habitation principale (ex : appentis, abri de jardin,...)	

CE QUE NE PEUT PAS FAIRE L'INTERVENANT A DOMICILE		SOLUTIONS POSSIBLES POUR LE BENEFICIAIRE
P  PORT DE CHARGES		
P1	Déplacer et/ou porter: - des charges supérieures à 10kg (ex: meubles, sac de sel pour adoucisseur, bûches de bois, pot de fleurs, ...) OU - des objets encombrants/volumineux	- Demander l'aide de l'entourage (famille, amis, voisins) - Faire appel à une entreprise multi-services : consulter l'association
P2	Participer à l'emménagement ou au déménagement (avec ou sans grands travaux de nettoyage)	
P3	Déplacer et/ou changer une bouteille de gaz	
Q  TRAVAIL EN HAUTEUR		
Q1	Effectuer une tâche qui nécessite de monter à une hauteur supérieure à la hauteur du genou	- S'équiper d'un manche télescopique avec mouilleur et raclette pour nettoyer les vitres - Faire appel à une entreprise spécialisée si les fenêtres sont à plus de 3 mètres : consulter l'association Pour des renseignements sur le matériel à mettre à disposition, contacter l'association.
Q2	Poser des rideaux ou installer une tringle à rideaux quand cela nécessite de monter à une hauteur supérieure à la hauteur du genou	- Demander l'aide de l'entourage (famille, amis, voisins) - Faire appel à une entreprise multi-services : consulter l'association
R  TECHNOLOGIE		
R1	Effectuer une assistance informatique et/ou internet	- Demander l'aide de l'entourage (famille, amis, voisins) - Faire appel à une entreprise d'assistance informatique - Appeler le service client de l'opérateur internet (Orange, SFR, ...)